ECOUTE ET SOUTIEN
vero.ecoutemoi@soshepatites.org
N° Vert 0 800 004 372
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

SOS hépatites
Fédération

SITE INTERNET
www.soshepatites.org

SOS Hépatites vous invite à vous engager dans la démarche « Mon CAARUD sans hépatite C »

Bonjour,

Vous le savez aussi bien que nous, la population usagère de substances psychoactives suivie en CAARUD présente une prévalence de contamination, mais aussi de recontamination par le virus de l'hépatite C beaucoup plus élevée que la moyenne nationale. Autant dire que l'objectif fixé par le gouvernement d'éradiquer le VHC à l'horizon 2025 ne pourra pas se faire sans les CAARUD !

C'est dans ce contexte que nous vous proposons aujourd'hui d'engager votre CAARUD dans la démarche « Mon CAARUD sans hépatite C ». Cette initiative, présentée officiellement le 15 juin dernier à Charleville-Mézières dans le cadre de la 9ème édition de la journée Back to Basics, s'appuie sur une charte en 15 points, établie par SOS Hépatites avec l'aide de CAARUD partenaires. Elle vise à faire du combat contre le VHC un combat permanent, jusqu'à l'éradication de l'hépatite C.

La charte « Mon CAARUD sans hépatite C », que vous trouverez en pièce jointe, prône une démarche globale d'information, de prévention et de suivi autour de l'hépatite C : formation du personnel, accès rapide à du matériel de réduction des risques, proposition annuelle de dépistage des virus des hépatites C et B et du VIH, accompagnement dans les traitements, etc.

Pour un CAARUD, signer cette charte, c'est s'inscrire dans un projet collectif ambitieux en termes de santé publique. Plus nombreux seront les CAARUD engagés, plus cette démarche prendra de la valeur, car elle rendra plus visible par les autorités de santé leur action contre l'hépatite C.

Pour vous, il ne s'agit pas de vous charger de contraintes supplémentaires, mais plutôt d'accepter de fixer un cadre propice à un dialogue avec les salariés de votre structure et les usagers qu'elle accueille. Certains points de la charte sont peut-être déjà acquis, d'autres vous sembleront peut-être plus difficiles à atteindre, mais ils vont tous dans le même sens : mettre en œuvre une action globale contre le VHC.

A l'issue d'une période que nous déterminerons ensemble, environ 12 à 18 mois après la signature de la charte, nous évaluerons ensemble les points acquis de la charte et ceux qui restent le cas échéant à acquérir. Si la majorité des points sont acquis, votre CAARUD pourra revendiquer le label « Mon CAARUD sans hépatite C ». Et il aura la fierté d'avoir contribué à un projet fou de santé publique : faire disparaître une maladie chronique grâce à la mobilisation de tous, malades et guéris, soignants et accompagnants.

Espérant vous avoir convaincu de l'intérêt de cette démarche, nous restons bien sûr à votre disposition pour en discuter plus précisément, et voir avec vous comment vous pouvez vous y associer. N'hésitez pas à nous solliciter, par mail à l'adresse contact@soshepatites.org ou par téléphone au 0 8000 004 372 (appel gratuit).

Et si vous êtes déjà décidé à nous rejoindre, vous pouvez vous inscrire directement en cliquant sur ce lien, nous prendrons rapidement contact avec vous.

Bien cordialement,

Pascal Mélin
Président de SOS Hépatites Fédération

Direction générale
Fédération SOS Hépatites
Bat C – 5e étage – 14 rue de la Beaune
93100 - MONTREUIL
secretariat@soshepatites.org

FEDERATION SOS HEPATITES
Association loi 1901
Code APE 9499Z
SIRET 413 917 022 00050

Tél. : +33 (0)1 43 67 26 40
Fax : +33 (0)9 80 90 55 19
contact@soshepatites.org